Employment and Immigration Canada
Emploi et Immigration Canada

Annuities Annual Report

1988-1989

Canada

Annuities Annual Report

1988-1989

IN 102/1/90

90-03282/

© Minister of Supply and Services Canada 1989

Cat. No. LU1-2/1989

ISBN 0-662-57220-3

Deputy Minister and Chairman
Employment and Immigration Canada

Sous-ministre et Président
Emploi et Immigration Canada

Ottawa K1A 0J9

January 9, 1990

The Honourable Barbara McDougall, P.C., M.P.
Minister of Employment and Immigration
Ottawa, Ontario

Dear Minister:

On behalf of the Canada Employment and Immigration Commission, I have the honour to submit for the information of Parliament the Annual Report on Government Annuities, covering the period from April 1, 1988 to March 31, 1989.

The Report is prepared in compliance with section 18 of the Government Annuities Improvement Act.

Yours sincerely,

A. Krueger

Arthur Kroeger
Chairman

Att.

Canada

History

The Government Annuities Act, a milestone in Canadian legislation, came into force on September 1, 1908. It provided for the sale of deferred and immediate annuities to Canadians, either individually or under the terms of an employer pension plan, thereby encouraging Canadians to provide for their later years.

By the 1960's, other social benefit plans, such as Old Age Security, Guaranteed Income Supplement and Canada Pension Plan had been introduced and were gaining importance in providing Canadians with basic retirement income. This development, coupled with the increasing attractiveness of private pension plans, led to a steady decline in the sale of government annuities and brought about the Government's decision to disband the sales force in 1967.

Inflationary pressures in the 1970's, along with increasing interest rates, led the government to bring the rate of return on annuities closer to the rates available in the private sector. The Government Annuities Improvement Act of December, 1975 increased the interest rate to 7 per cent on annuities not yet in payment. Until then, the average rate of interest had been about 4 per cent. In addition, annuities in payment and those to mature in the future were enriched by a percentage increase related to the contractual rate of interest. These increases averaged about 22 per cent and ranged from 10 per cent for contracts with an interest rate of 5 1/4 per cent, to 32 per cent for contracts with a rate of 3 per cent. All increases were effective from April 1, 1975.

The Improvement Act formally ended the sale of government annuities and allowed the maximum annuity of $1,200 to be exceeded in order to accommodate annuity increases resulting from the higher rate of return.

Workload statistics

The Annuities Branch continues to administer government annuity contracts now under payment and those to come under payment in future years. Since 1908, about 553,000 individual contracts and group certificates have been issued. The majority of these (namely 357,800) have since then, expired, terminated or otherwise been refunded by the Annuities Branch.

As of March 31, 1989, there were slightly more than 147,400 individual contracts and group certificates under payment; these were held by over 124,900 annuitants who received approximately 1.4 million cheques.

At year-end, about 47,778 individual contracts and group certificates were still in a deferred payment status; a schedule of dates at which these annuities are slated to mature is provided in the Annex.

During the 1988/89 fiscal year, 4,405 group certificates reached the payment stage, compared to 5,449 during the previous fiscal year, leaving 33,585 certificates not yet under payment. The number of individual contracts reaching the payment stage during the fiscal year decreased to 1,333 from the previous year total of 1,365. The number of individual contracts in a deferred payment status as of March 31, 1989 stood at 14,193.

The Annuities Branch underwrote 1,935 group pension plans over the years, of which 1,309 have been formally discontinued. Of the remaining 626 pension plans, premiums were received under only 8 plans during the 1988/89 fiscal year.

Mortality experience

During the 1988/89 fiscal year, 6,891 annuities in payment were either terminated or adjusted because of death (4,305 group certificates and 2,586 individual contracts). This compares with 6,790 in the previous year.

Male annuitants held 5,009 of those annuities in payment affected by death. Female annuitants held 1,882. The average age of death of 78.1 years for male annuitants was up 0.1 from the previous year. Female annuitants averaged 83.9 years of age at death, up 0.3 from last year.

An amount of $21.4 million of reserve was released as a result of deaths involving annuities in payment. Of this, $18.3 million resulted from the complete termination of annuities. The remaining $3.1 million emerged from the consequential reduction of reserve factors (after the annuitants' deaths) for annuities with a guaranteed period and annuities with joint and last survivor provisions.

Centenarians

Forty-seven annuitants became centenarians during the year. Taking deaths among the centenarians into account, there was a net increase of seven centenarians, for a total of 106 as of March 31, 1989. Thirty-one of these are male, an increase of two from last year and seventy-five were female. The oldest annuitants, two males and two females, were 106 years old.

Financial statement

Total income amounted to $65.8 million, a decrease of $2.6 million from the previous fiscal year. Interest credited to the Account, at $65.2 million, accounted for nearly the full reduction in total income. Premiums totaled $458,564 a decrease of $93,072 from the previous year. Of this total, $410,865 was received under individual contracts, and the balance of $47,699 represented employer and employee contributions under group contracts.

Total disbursements of $102.3 million were $0.9 million less than in the previous fiscal year. Payments under matured annuities decreased by $0.5 million to a total of $98.7 million. Other disbursements of $3.6 million included $2.0 million for refunds of premiums, $1.3 million for lump sum settlements of guaranteed instalments and $0.3 million for miscellaneous payments.

While total disbursements for the year exceeded total income by some $36.5 million, total actuarial reserves ($945.2 million as of March 31, 1989) were $39.6 million lower than at the previous year-end. As a result, there was an actuarial surplus of slightly less than $3.1 million for the 1988-89 fiscal year.

This actuarial surplus arose from the fact that the balance of the account at the end of the fiscal year was in excess of the amount of actuarial reserves calculated at the end of that year. In other words, since a portion of accumulated funds was no longer required as of March 31, 1989 to cover the government obligations under the program (as quantified by the amount of actuarial reserve), it could therefore be released as an actuarial surplus for the fiscal year.

Actuarial certificate

The Chief Actuary has certified that the reserves determined in respect of annuity contracts in force as of March 31, 1989 (as per the valuation summary reproduced herein) were calculated in accordance with subsection 15(1) of the Government Annuities Improvement Act and the Regulations pertaining thereto, and make good and sufficient provision for all obligations guaranteed under the terms of the government annuity contracts in force as of March 31, 1989.

Valuation of government annuities as of March 31, 1989

Classification	Number	Amount of annuity	Actuarial reserve
		$	$
Matured: (in payment)			
Males, ordinary	54,073	35,356,079	217,215,715
Females, ordinary	31,431	15,949,675	102,109,877
Males, guaranteed	38,329	27,556,166	245,895,278
Females, guaranteed	9,326	5,404,542	52,834,461
Reducing at OAS eligibility	3,687	6,429,413	22,908,757
Last survivor ordinary	6,552	4,692,941	45,233,128
Last survivor guaranteed	24	13,769	136,294
Certain	3,681	2,892,203	9,006,400
Temporary	292	76,299	166,446
Death benefits by instalments	6	1,942	2,794
Cheques due on suspended payments	–	–	98,815
Total matured	147,401	98,373,029	695,607,965
Deferred: (not yet in payment)			
Males, ordinary	1,305	845,072	5,280,033
Females, ordinary	641	338,845	2,514,529
Males, guaranteed	39,434	31,846,162	207,963,886
Females, guaranteed	6,119	3,940,219	29,811,988
Males, last survivor	160	188,636	1,806,485
Females, last survivor	2	237	1,912
Refunds in process	82	–	336,604
Other refunds in process	35	–	100,393
Suspense accounts	–	–	1,800,639
Total deferred	47,778	37,159,171	249,616,469
Total	**195,179**	**135,532,200**	**945,224,434**

	Deferred individual contracts	Deferred group pension certificates	Total
Before April 1, 1989	213	392	605
April 1, 1989 – March 31, 1990	1,453	2,635	4,088
April 1, 1990 – March 31, 1995	5,696	12,948	18,644
April 1, 1995 – March 31, 2000	3,158	10,636	13,794
April 1, 2000 – March 31, 2005	1,768	5,519	7,287
April 1, 2005 – March 31, 2010	980	1,161	2,141
April 1, 2010 – March 31, 2015	542	237	779
April 1, 2015 – March 31, 2020	274	49	323
After March 31, 2020	109	8	117
	14,193	33,585	47,778

Report to the
Minister of Employment and Immigration
on the examination of the
financial statements of the
GOVERNMENT ANNUITIES ACCOUNT
for the year ended March 31, 1989

AUDITOR GENERAL OF CANADA

VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU CANADA

AUDITOR'S REPORT

To the Minister of Employment and Immigration

I have examined the balance sheet of the Government Annuities Account as at March 31, 1989 and the statements of operations and actuarial reserves and changes in financial position for the year then ended. My examination was made in accordance with generally accepted auditing standards, and accordingly included such tests and other procedures as I considered necessary in the circumstances.

In my opinion, these financial statements present fairly the financial position of the Account as at March 31, 1989 and the results of its operations and the changes in its financial position for the year then ended in accordance with generally accepted accounting principles applied on a basis consistent with that of the preceding year.

Further, in my opinion, the transactions of the Account that have come to my notice during my examination of the financial statements have, in all significant respects, been in accordance with section 15 of the Government Annuities Act, section 15 of the Government Annuities Improvement Act, and the Regulations.

Raymond Dubois, F.C.A.
Deputy Auditor General
for the Auditor General of Canada

Ottawa, Canada
August 17, 1989

GOVERNMENT ANNUITIES ACCOUNT

Balance Sheet
as at March 31, 1989

ASSETS

	1989	1988
	(in thousands of dollars)	
Deposit with Receiver General for Canada	$ 882,943	$ 919,574
Accrued interest due from Canada	65,224	67,808
Accounts receivable	109	171
	$ 948,276	$ 987,553

LIABILITIES

Actuarial surplus due to Canada	$ 3,052	$ 2,737
Actuarial reserves (Note 3)	945,224	984,816
	$ 948,276	$ 987,553

Approved by the Canada Employment and Immigration Commission:

Chairman

Executive Director
Finance and Administration

GOVERNMENT ANNUITIES ACCOUNT

Statement of Operations and Actuarial Reserves
for the year ended March 31, 1989

	1989	1988
	(in thousands of dollars)	
Payments and other charges		
Annuity payments	$ 100,077	$ 100,577
Premium refunds	2,000	2,263
Unclaimed annuities	223	359
	102,300	103,199
Income		
Interest from Canada	65,224	67,808
Premiums	458	552
Other	78	60
	65,760	68,420
Excess of payments and other charges over income for the year	36,540	34,779
Actuarial reserves, balance at beginning of the year	984,816	1,022,332
	948,276	987,553
Actuarial surplus - Excess of recorded actuarial reserves over calculated actuarial reserves at end of the year	3,052	2,737
Actuarial reserves, balance at end of the year (Note 3)	**$ 945,224**	**$ 984,816**
Accumulated premiums and accrued interest for unmatured annuities	**$ 249,616**	**$ 280,212**
Present value of matured annuities	695,608	704,604
Total actuarial reserves (Note 3)	**$ 945,224**	**$ 984,816**

GOVERNMENT ANNUITIES ACCOUNT

Statement of Changes in Financial Position
for the year ended March 31, 1989

	1989	1988
	(in thousands of dollars)	
Funds were used for:		
Operations		
Excess of payments and other charges over income for the year	$ 36,540	$ 34,779
Decrease in accrued interest and accounts receivable	(2,646)	(2,458)
	33,894	32,321
Actuarial surplus remitted to Consolidated Revenue Fund	2,737	2,159
Total funds used	36,631	34,480
Deposit with Receiver General for Canada, balance at beginning of the year	919,574	954,054
Deposit with Receiver General for Canada, balance at end of the year	$ 882,943	$ 919,574

GOVERNMENT ANNUITIES ACCOUNT

Notes to Financial Statements
March 31, 1989

1. Authority and purpose

The Government Annuities Account was established in 1908 by the Government Annuities Act, (the "Act"), as modified by the Government Annuities Improvement Act (the "Improvement Act").

The purpose of the Act was to assist individuals and groups of Canadians to provide for their later years by purchasing Government annuities. The Improvement Act increased the rate of return on Government annuity contracts to a rate of seven percent, increased their flexibility and discontinued future sales.

The Account is administered by the Canada Employment and Immigration Commission and operates through the Consolidated Revenue Fund.

2. Significant accounting policies

(a) Basis of accounting

The accounts of the Government Annuities Account are maintained on an accrual basis.

(b) Actuarial reserves

Actuarial reserves comprise: (i) in respect of unmatured annuities, accumulated premiums and accrued interest, and (ii) in respect of matured annuities, the present value of such annuities actuarially determined on the basis of such rate or rates of interest and mortality tables as is prescribed.

(c) Actuarial surplus due to Canada

If at the end of any fiscal year the recorded amount of actuarial reserves exceeds or is less than the calculated amount of actuarial reserves, the difference results in an actuarial surplus or deficit which is remitted to or recovered from the Consolidated Revenue Fund.

(d) Interest from Canada

Interest from Canada is calculated on actuarial reserves as prescribed by the Improvement Act.

(e) Unclaimed annuities

Unclaimed annuities represent amounts transferred to the Consolidated Revenue Fund in respect of annuities that could not be paid because the annuitants could not be located.

(f) Services provided without charge

Administrative services are provided to the Account by the Canada Employment and Immigration Commission and by other Government departments without charge.

3. Actuarial reserves

The method utilized to calculate the actuarial reserves of $945,224,000 (1988 - $984,816,000) is in accordance with subsection 15(1) of the Government Annuities Improvement Act and the Regulations pertaining thereto.

The Government Annuities Regulations provide that the Mortality Tables to be used in determining the values of annuities shall be the Annuity Tables for 1949 modified by Projection Scale C.

The Commission undertakes an annual review of mortality experience to monitor the appropriateness of the mortality tables for valuation purposes. The results of the last study indicate that the mortality tables in use continue to be appropriate for such purposes.

Emploi et Immigration Canada
Employment and Immigration Canada

Rapport annuel des rentes sur l'État

1988-1989

Canada

Rapport annuel des rentes sur l'État

1988-1989

IN 102/1/90

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1989

N° de cat. LU1-2/1989

ISBN 0-662-57220-3

Sous-ministre et Président
Emploi et Immigration Canada

Deputy Minister and Chairman
Employment and Immigration Canada

Ottawa K1A 0J9

le 9 janvier, 1990

L'honorable Barbara McDougall, c.p., députée
Ministre de l'Emploi et de l'Immigration
Ottawa (Ontario)

Madame la Ministre,

Au nom de la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada, j'ai l'honneur de vous présenter, pour la gouverne du Parlement, le Rapport annuel des rentes sur l'État, portant sur la période de 1er avril 1988 au 31 mars 1989.

Ce Rapport a été établi en conformité avec l'article 18 de la Loi sur l'augmentation du rendement des rentes sur l'État.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président,

A. Kroeger

Arthur Kroeger

p.j.

Canada

Genèse

La Loi relative aux rentes sur l'État, jalon de la législation canadienne, est entrée en vigueur le 1er septembre 1908. Elle autorisait la vente de rentes à jouissance différée ou immédiate aux Canadiens soit à titre individuel, soit en vertu des modalités du régime de pensions de l'employeur, pour amener ainsi les Canadiens à faire des économies en vue de leur retraite.

Dans les années 1960, d'autres programmes de prestations sociales tels que la Sécurité de la vieillesse, le Supplément de revenu garanti et le Régime de pensions du Canada avaient été mis sur pied et prenaient de l'importance pour ce qui est d'assurer aux Canadiens un certain revenu pendant leur retraite. Ce changement, conjugué à l'intérêt croissant que suscitaient les régimes de pensions privés, a entraîné une diminution constante des ventes de contrats de rentes sur l'État de telle sorte que le gouvernement a décidé de mettre fin à la vente de ces contrats en 1967.

Les poussées inflationnistes des années 1970, conjuguées à des taux d'intérêt de plus en plus élevés, ont amené le gouvernement à relever les taux d'intérêt versés à l'égard des rentes, de façon à les faire correspondre davantage aux taux offerts dans le secteur privé. La Loi sur l'augmentation du rendement des rentes sur l'État, adoptée en décembre 1975, portait à 7 % le taux d'intérêt applicable aux rentes non échues. Jusqu'alors, le taux d'intérêt moyen avait été d'environ 4 %. En outre, les rentes déjà échues et les rentes venant à échéance ont été accrues d'un pourcentage d'augmentation variant selon le taux d'intérêt du contrat. La moyenne des augmentations se situait à environ 22 %. Les augmentations allaient de 10 % dans le cas des contrats dont le taux d'intérêt était de 5 1/4 %, à 32 % dans le cas des contrats portant un taux d'intérêt de 3 %. Toutes les augmentations étaient rétroactives au 1er avril 1975.

La Loi sur l'augmentation du rendement des rentes mettait officiellement fin à la vente de contrats de rentes sur l'État. Elle permettait également le versement d'une rente maximum de plus de 1 200$ afin de permettre aux détenteurs de contrats de profiter de la majoration liée au relèvement du taux d'intérêt.

Statistiques sur la charge de travail

La Direction des rentes continue d'administrer les contrats échus et ceux qui viendront à échéance dans les prochaines années. Depuis 1908, environ 553 000 contrats individuels et certificats collectifs ont été émis. La majorité d'entre eux (soit 357 800) sont depuis dissous, résiliés ou ont par ailleurs été remboursés par la Direction des rentes.

Au 31 mars 1989, un peu plus de 147 400 contrats individuels et certificats collectifs donnaient lieu à des paiements. Ces contrats et certificats étaient détenus par plus de 124 900 rentiers qui ont touché environ 1,4 million de chèques.

A la fin de l'année, 47 778 contrats individuels et certificats collectifs étaient toujours en jouissance différée. Le tableau que l'on retrouve à l'Annexe donne un aperçu des dates auxquelles les versements commenceront à l'égard de ces rentes.

Au cours de l'année financière 1988-1989, 4 405 certificats collectifs sont arrivés à échéance, comparativement à 5 449 l'année précédente. Il reste donc 33 585 certificats non échus. Le nombre de contrats individuels arrivés à échéance au cours de l'année financière a diminué, passant de 1 365 l'année dernière à 1 333 cette année. Au 31 mars 1989, le nombre de contrats individuels non échus s'élevait à 14 193.

Au cours des années, la Direction des rentes a souscrit 1 935 contrats collectifs, desquels 1 309 ont été résiliés officiellement. Des 626 régimes de retraite restants, les cotisations ne parvenaient plus que de huit régimes seulement pour l'année financière 1988-1989.

Données sur la mortalité

Au cours de l'année financière 1988-1989, 6 891 rentes ont cessé d'être versées ou ont été redressées en raison du décès de leur détenteur (4 305 certificats collectifs et 2 586 contrats individuels), comparativement à 6 790 l'année précédente.

Les hommes détenaient 5 009 de ces rentes et les femmes, 1 882. L'âge moyen des hommes au moment du décès était de 78,1 ans, ce qui représente une augmentation de 0,1 année par rapport à l'année précédente. Dans le cas des femmes, l'âge moyen au moment du décès était de 83,9 ans, soit 0,3 de plus que l'année précédente.

Le montant des réserves retranchées par suite du décès de rentiers s'élevait à 21,4 millions de dollars dont 18,3 millions de dollars découlaient de la liquidation de rentes. Les autres 3,1 millions de dollars sont attribuables à la réduction des réserves (après le décès du rentier) dans le cas de rentes avec annuités certaines ou de rentes réversibles.

Centenaires

Quarante-sept rentiers sont devenus centenaires au cours de l'année. Compte tenu des décès parmi les centenaires, l'augmentation nette du nombre de centenaires a été de sept, pour un total de 106 au 31 mars 1989. Trente et un d'entre eux étaient des hommes (une augmentation de deux par rapport à l'année dernière), et soixante-quinze étaient des femmes. Les rentiers les plus âgés, deux hommes et deux femmes, avaient 106 ans.

Bilan financier

Le montant global des revenus s'élevait à 65,8 millions de dollars, ce qui représente une diminution de 2,6 millions de dollars par rapport à l'année financière précédente. Les intérêts crédités au Compte, soit 65,2 millions de dollars, expliquent la presque totalité de la réduction de l'ensemble des revenus. Les recettes représentaient 458 564 $, une diminution d'environ 93 072 $ par rapport à l'année précédente. Du total, 410 865 $ provenaient des cotisations versées en vertu de contrats individuels tandis que le solde de 47 699 $ provenait des cotisations versées par les employeurs et les employés en vertu de contrats collectifs.

Les débours ont diminué de 0,9 million de dollars par rapport à l'année financière précédente pour atteindre 102,3 millions de dollars. Le montant des rentes versées a diminué de 0,5 million de dollars et s'élève donc à 98,7 millions de dollars. Les 3,6 millions de dollars qui restent se répartissent comme suit : 2,0 millions de dollars au titre du remboursement de cotisations, 1,3 million de dollars au titre du règlement forfaitaire de versements garantis et 0,3 million de dollars au titre de versements divers.

Le montant global des sorties d'argent dépassait de 36,5 millions de dollars le montant global de l'ensemble des revenus. Au 31 mars 1989, le montant global des réserves actuarielles s'élevait à 945,2 millions de dollars soit une diminution de 39,6 millions de dollars par rapport à la fin de l'année précédente. En conséquence, il s'est dégagé un surplus actuariel d'un peu moins de 3,1 millions de dollars au cours de l'année financière 1988-1989.

Ce surplus actuariel provient de ce que le solde du Compte à la fin de l'année financière était supérieur au montant des réserves actuarielles calculées à la fin de cette année. En d'autres mots, étant donné qu'au 31 mars 1989, le gouvernement n'avait plus besoin d'une partie des fonds accumulés pour respecter ses engagements en vertu de ce programme (tel qu'évalué par la somme de la réserve actuarielle), cette partie des fonds a pu être libérée sous la forme d'un surplus actuariel pour l'année financière.

Certificat actuariel

L'Actuaire en chef a attesté que les réserves prévues à l'égard des contrats de rentes en vigueur au 31 mars 1989 (selon le sommaire d'évaluation ci-joint) ont été calculées conformément au paragraphe 15(1) de la Loi sur l'augmentation du rendement des rentes sur l'État et des règlements afférents, et qu'elles sont suffisantes pour acquitter toutes les rentes garanties en vertu des modalités des contrats de rentes sur l'État en vigueur au 31 mars 1989.

Valeur des rentes sur l'État au 31 mars 1989

Classification	Nombre	Montant de la rente	Réserves actuarielles
		$	$
Rentes échues : (servies)			
Hommes, rentes ordinaires	54 073	35 356 079	217 215 715
Femmes, rentes ordinaires	31 431	15 949 675	102 109 877
Hommes, rentes garanties	38 329	27 556 166	245 895 278
Femmes, rentes garanties	9 326	5 404 542	52 834 461
Rentes décroissantes à compter de l'âge d'admissibilité à la pension de sécurité de la vieillesse	3 687	6 429 413	22 908 757
Rentes réversibles, ordinaires	6 552	4 692 941	45 233 128
Rentes réversibles, garanties	24	13 769	136 294
Rentes certaines	3 681	2 892 203	9 006 400
Rentes temporaires	292	76 299	166 446
Prestations de décès par versements périodiques	6	1 942	2 794
Chèques à émettre à l'égard des rentes suspendues	–	–	98 815
Total des rentes échues	147 401	98 373 029	695 607 965
Rentes différées : (non échues)			
Hommes, rentes ordinaires	1 305	845 072	5 280 033
Femmes, rentes ordinaires	641	338 845	2 514 529
Hommes, rentes garanties	39 434	31 846 162	207 963 886
Femmes, rentes garanties	6 119	3 940 219	29 811 988
Hommes, rentes réversibles	160	188 636	1 806 485
Femmes, rentes réversibles	2	237	1 912
Remboursements en cours, décès	82	–	336 604
Autres remboursements en cours	35	–	100 393
Comptes en suspens	–	–	1 800 639
Total des rentes différées	47 778	37 159 171	249 616 469
Total	**195 179**	**135 532 200**	**945 224 434**

	Contrats individuels différés	Certificats collectifs différés	Total
Avant le 1er avril 1989	213	392	605
1er avril 1989 au 31 mars 1990	1 453	2 635	4 088
1er avril 1990 au 31 mars 1995	5 696	12 948	18 644
1er avril 1995 au 31 mars 2000	3 158	10 636	13 794
1er avril 2000 au 31 mars 2005	1 768	5 519	7 287
1er avril 2005 au 31 mars 2010	980	1 161	2 141
1er avril 2010 au 31 mars 2015	542	237	779
1er avril 2015 au 31 mars 2020	274	49	323
Après le 31 mars 2020	109	8	117
	14 193	33 585	47 778

Rapport au ministre de
l'Emploi et de l'Immigration
sur la vérification des
états financiers du
COMPTE DES RENTES SUR L'ÉTAT
pour l'exercice terminé le 31 mars 1989

AUDITOR GENERAL OF CANADA

VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU CANADA

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au ministre de l'Emploi et de l'Immigration

J'ai vérifié le bilan du Compte des rentes sur l'État au 31 mars 1989 ainsi que l'état des résultats et des réserves actuarielles et l'état de l'évolution de la situation financière pour l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière du Compte au 31 mars 1989 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations du Compte dont j'ai eu connaissance au cours de ma vérification des états financiers ont été effectuées, en tenant compte de tous leurs aspects importants, conformément à l'article 15 de la Loi relative aux rentes sur l'État, à l'article 15 de la Loi sur l'augmentation du rendement des rentes sur l'État, et aux Règlements.

Pour le vérificateur général du Canada

Raymond Dubois, F.C.A.,
sous-vérificateur général

Ottawa, Canada
le 17 août 1989

COMPTE DES RENTES SUR L'ÉTAT

Bilan au 31 mars 1989

ACTIF

	1989	1988
	(en milliers de dollars)	
Dépôt auprès du Receveur général du Canada	882 943 $	919 574 $
Intérêt couru à recevoir du Canada	65 224	67 808
Débiteurs	109	171
	948 276 $	987 553 $

PASSIF

Surplus actuariel à verser au Canada	3 052 $	2 737 $
Réserves actuarielles (note 3)	945 224	984 816
	948 276 $	987 553 $

Approuvé par la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada:

le Président

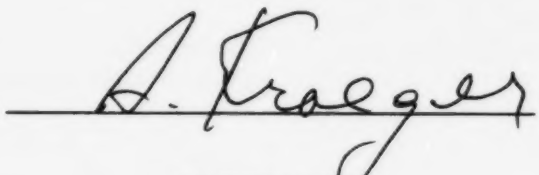

le Directeur exécutif
Finances et Administration

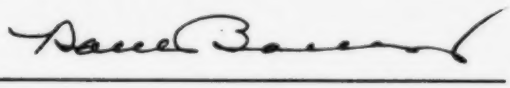

COMPTE DES RENTES SUR L'ÉTAT

État des résultats et des réserves actuarielles pour l'exercice terminé le 31 mars 1989

	1989	1988
	(en milliers de dollars)	
Paiements et autres débits		
Rentes versées	100 077 $	100 577 $
Remboursements de primes	2 000	2 263
Rentes non réclamées	223	359
	102 300	103 199
Revenus		
Intérêt en provenance du Canada	65 224	67 808
Primes	458	552
Autres	78	60
	65 760	68 420
Excédent des paiements et autres débits sur les revenus de l'exercice	36 540	34 779
Réserves actuarielles, solde au début de l'exercice	984 816	1 022 332
	948 276	987 553
Surplus actuariel - Excédent des réserves actuarielles comptabilisées sur les réserves actuarielles calculées à la fin de l'exercice	3 052	2 737
Réserves actuarielles, solde à la fin de l'exercice (note 3)	**945 224 $**	**984 816 $**
Primes cumulées et intérêt couru sur les rentes non échues	**249 616 $**	**280 212 $**
Valeur actuelle des rentes échues	**695 608**	**704 604**
Total des réserves actuarielles (note 3)	**945 224 $**	**984 816 $**

COMPTE DES RENTES SUR L'ÉTAT

État de l'évolution de la situation financière
pour l'exercice terminé le 31 mars 1989

	1989	1988
	(en milliers de dollars)	
Utilisation des fonds :		
Opérations		
Excédent des paiements et autres débits sur les revenus de l'exercice	36 540 $	34 779 $
Diminution de l'intérêt couru et des débiteurs	(2 646)	(2 458)
	33 894	32 321
Surplus actuariel versé au Fonds du revenu consolidé	2 737	2 159
Total des fonds utilisés	36 631	34 480
Dépôt auprès du Receveur général du Canada, solde au début de l'exercice	919 574	954 054
Dépôt auprès du Receveur général du Canada, solde à la fin de l'exercice	882 943 $	919 574 $

COMPTE DES RENTES SUR L'ÉTAT

Notes afférentes aux états financiers
du 31 mars 1989

1. Pouvoirs et objectif

Le Compte des rentes sur l'État a été établi en 1908 en vertu de la Loi relative aux rentes sur l'État, (la "Loi") ainsi que modifiée par la Loi sur l'augmentation du rendement des rentes sur l'État, (la "Loi sur l'augmentation du rendement").

L'objectif de la Loi était d'encourager les particuliers et groupes de Canadiens à pourvoir à leurs besoins futurs par l'achat de rentes sur l'État. La Loi sur l'augmentation du rendement a porté à sept pour cent le taux de rendement des contrats de rente sur l'État, a assoupli les modalités de ces derniers et a mis fin à la vente des rentes.

Le Compte est administré par la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada et il opère à même le Fonds du revenu consolidé.

2. Principales conventions comptables

a) Méthode comptable

Les comptes du Compte des rentes sur l'État sont tenus selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

b) Réserves actuarielles

Les réserves actuarielles comprennent: (i) les primes cumulées et l'intérêt couru sur les rentes non échues ainsi que (ii) la valeur actuelle des rentes échues établie selon une méthode actuarielle fondée sur le(s) taux d'intérêt et les tables de mortalité comme cela est exigé.

c) Surplus actuariel à verser au Canada

Lorsque, à la fin de tout exercice financier, la somme comptabilisée des réserves actuarielles dépasse la somme calculée des réserves actuarielles ou lui est inférieure, la différence représente le surplus ou le déficit actuariel lequel est remis ou récupéré du Fonds du revenu consolidé.

d) Intérêt en provenance du Canada

L'intérêt en provenance du Canada est calculé sur les réserves actuarielles, comme l'exige la Loi sur l'augmentation du rendement.

e) Rentes non réclamées

Les rentes non réclamées comprennent les sommes virées au Fonds du revenu consolidé à l'égard des rentes qui n'ont pu être versées parce que les rentiers sont introuvables.

f) Services fournis gratuitement

Les services d'administration du Compte sont fournis gratuitement par la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada et par d'autres ministères fédéraux.

3. Réserves actuarielles

La méthode qui a servi au calcul des réserves actuarielles au montant de 945 224 000 $ (984 816 000 $ en 1988) est conforme à l'alinéa 15(1) de la Loi sur l'augmentation du rendement des rentes sur l'État, et le Règlement y afférent.

Le Règlement relatif aux rentes sur l'État prévoit que les Tables de mortalité à utiliser lors de l'établissement des valeurs des rentes seront les Tables de rente pour 1949 modifiées par l'Échelle "C" de projection.

La Commission entreprend tous les ans une étude statistique de la mortalité afin de mesurer la justesse des tables de mortalité aux fins d'évaluation. Les résultats de la dernière étude indiquent que les tables de mortalité en usage continuent de s'avérer convenables pour de telles fins.